
Envoi de divers dons en argenterie par le représentant Bernard (de Saintes), en mission à Montbéliard, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Envoi de divers dons en argenterie par le représentant Bernard (de Saintes), en mission à Montbéliard, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 193-194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38352_t1_0193_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit le texte de la chanson du citoyen Ducroisy
d'après le Journal des Débats et des Décrets (1).*

LE MOIS DE FÉVRIER

AUX MOIS DE JANVIER ET DE MARS
Couplets sur le calendrier républicain.

Air : *Du Prévôt des marchands.*

Messieurs de Mars et de Janvier,
Vous vous moquiez de Février ;
Près de trois fois six cents années
Entre vous je fus comprimé ;
Mais enfin des âmes bien nées
Viennent secourir l'opprimé.

Quand je n'avais que vingt huit jours,
Sur trente-un vous comptiez toujours ;
Avril en me prêtant sa lune,
Secondait votre lâcheté ;
Maintenant je ferai fortune,
A l'ombre de la liberté.

Tous les quatre ans au jour de plus
Dans les miens se trouvait inclus.
Par cet arrangement bizarre,
Quelquefois je comptais vingt-neuf ;
Mais aujourd'hui tout se répare ;
La France ouvre un siècle tout neuf.

Le temps reprenant son vrai cours,
Chaque mois aura trente jours.
Dans le calendrier de Rome
Je fus déshérité par vous ;
Mais, grâce aux lumières de Rome (2),
L'égalité règne entre nous.

Dans le nouveau calendrier
Je perds le nom de Février.
Ce nom ne disait pas grand'chose ;
Les vôtres ne valaient pas mieux ;
Mais sous le titre de *Vendôse*,
J'épure la terre et les cieux.

Au changement que Fabre (3) a fait,
Nous gagnerons tous en effet ;
Car cet élève de Molière
Grave nos noms en lettres d'or,
Depuis le gai *Vendémiaire*
Jusqu'au superbe *Fructidor*.

Rien de plus doux que *Germinat*,
Rien de plus gai que *Floréal*.
Tous ont, à la métamorphose
Gagné des noms bien composés
Nivôse même et *Pluviôse*
Sont heureusement baptisés.

Primidi même à *Dniidi*,
Tridi, *Quartidi*, *Quintidi*,
Sextidi vient, *Septidi* passe
Puis *Octidi*, puis *Nonidi*
Et puis gaiement on se délasse
Dans le repos du *Décadi*.

Trois fois cent, plus trois fois dix jours,
Du travail auront le secours ;
Ce fut la volonté d'un sage (4) :
Mais des pontifes charlatans
Mettaient tous les jours en chômage
Et commandaient l'abus du temps.

(1) *Journal des Débats et des Décrets*, frimaire an II, p. 318.

(2) Romme, rapporteur du comité d'instruction publique, pour le nouveau calendrier.

(3) Fabre d'Églantine, auteur du *Philinte de Molière* et de *l'Intrigue épistolaire*, rapporteur de la Commission chargée des nouvelles dénominations des mois et des jours.

(4) Antonin ordonna, par un édit, qu'il y aurait trois cent trente jours de travail.

Nous remplaçons les vieux élus
Par les talents et les vertus ;
Voilà nos dieux, voilà nos guides ;
Et laissant là le rit romain,
Les cinq jours des sans-culottides
Sont fêtes du républicain.

Au bout de trois ans, reviendra
L'an que *Scythie* on nommera.
La Grèce eut ses *Olympiades* ;
Avec pompe on les célébra,
Mais nous aurons nos *Franciades*
Que l'univers adoptera.

*Par le citoyen DUCROISY, chef de la deuxième
division du comité des décrets de la Convention
nationale.*

**Le citoyen Bernard (de Saintes), représentant
du peuple, envoie à la Convention un arrêté qu'il
a pris contre les émigrés. Il lui demande son ap-
probation.**

**Renvoyé à la Commission chargée de la loi
concernant les émigrés (1).**

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le représentant du peuple Bernard écrit de Montbéliard, le 14 frimaire, et fait passer un arrêté qu'il a pris contre les émigrés de ce pays, et les valets des tyrans, dont il a provisoirement fait séquestrer les biens et vendre les meubles. Il envoie aussi le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu lors de la prestation du serment de fidélité à la France des citoyens de ce district. Il y joint un petit déjeuner d'argent doré, la croix avec sa chaîne, la mitre, gants et souliers, avec une petite boîte d'or, d'émail et de diamants, le tout provenant d'un aventurier qu'un prince avait fait évêque, pour couvrir ses débauches, et qui a suivi les dames de la cour de Montbéliard. Le reste de sa garde-robe se vend conjointement avec des harnais de chevaux ; l'assemblage est parfait.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 76.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 9^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (lundi 9 décembre 1793). D'autre part, le *Journal de Perlet* (n^o 444 du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 73, et l'*Auditeur national* (n^o 444 du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 73) rendent compte de la lettre de Bernard dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

« Les représentants du peuple dans le département de la Côte-d'Or y prennent des mesures vigoureuses contre les ennemis de la chose publique. « Un aventurier, disent-ils, qu'un prince avait fait évêque, a oublié, à Montbéliard, sa croix, sa mitre, sa boîte, sa bague, le portrait et l'éventail de sa maîtresse ; nous vous les envoyons. »

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Bernard, représentant du peuple, écrit de Montbéliard qu'il a pris un arrêté pour la séquestration et la vente des biens des émigrés de ce district. Il annonce l'envoi d'une grande caisse remplie de croix, calices, crosses, mitres, bagues, joyaux, bijoux, etc., tous effets abandonnés par Sa Seigneurie l'évêque de Montbéliard, lorsqu'il a pris la fuite.

Le représentant du peuple envoie encore une paire de boucles d'argent que le citoyen Naudet, commissaire du comité de Salut public, donne à la patrie.

Les ministres du culte commencent à déposer tous les ornements de leurs temples.

Bernard déclare qu'il substitue à ses noms d'*André* et d'*Antoine*, ceux de *Pioche* et *Fer* qui remplacent les premiers dans le nouveau calendrier.

Suit le texte de la lettre du représentant Bernard (de Saintes) et des pièces y jointes d'après les originaux qui existent aux Archives nationales (1).

Bernard (de Saintes), représentant du peuple, à ses collègues les membres du comité de Salut public.

« Montbéliard le 14 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Je vous adresse, par mon secrétaire, que j'envoie exprès à Paris, copie des soumissions acceptées par le département de la Haute-Saône pour faire acheter en Suisse des draps, poudre de guerre, cuivre et cuir; je fais le même envoi au ministre de la guerre et joins ici copie de la lettre que je lui écris, tous ces objets sont trop précieux pour ne pas y donner une prompte attention.

« J'ai aussi des émissaires en marche pour sonder, en Suisse, les moyens d'y acheter des fusils de guerre, s'il est possible de réussir, je vous en ferai part. Il me semble qu'indépendamment des besoins de la République il y a un grand avantage pour elle de tirer de l'étranger tout ce que pourraient y prendre d'utile nos ennemis, et que, dans la perspective d'une nouvelle campagne, nous ne saurions trop remplir nos magasins.

« Je vous envoie (n° 3) copie du marché qu'avait passé en Suisse le citoyen Bouillon, procureur syndic de ce district, et très chaud patriote, et qu'il n'a pu exécuter par le silence du ministre Pache.

« Sous le n° 4, vous trouverez deux pièces qui attestent l'incivisme du citoyen Humbert, adjoint de Bourdon, pour achat de chevaux. Humbert est parti pour aller vous demander une recommandation ainsi qu'au ministre de la guerre, sans doute il obtiendra celle qu'il mérite.

« Je vous dénonce encore les frères Merianne Richer, négociants de Paris, qui font souvent des voyages en Suisse pour acheter des assignats à 72 et 73 livres de perte par cent. J'ai vu entre les mains du citoyen Trefous, de Belfort, un traité de ce genre souscrit par Merianne, vous voudrez bien prendre des mesures contre cette cupidité effrénée qui n'a pourtant pas empêché que nos assignats aient depuis peu pris une très grande faveur en Suisse.

« J'ai lu avec bien du plaisir votre rapport sur cette nation, mais j'aurais désiré plus qu'une

neutralité. Une alliance, et la plus étendue, nous serait bien utile, mes amis, et je sais qu'en Suisse on dit assez hautement que si elle n'existe pas, c'est la faute de notre diplomatie. Le scélérat Brissot nous a visiblement escamoté Moutier Grandval, dont le poste de Pierre Pertuis nous serait si avantageux. Encore une fois, une alliance et nous l'aurions, et les circonstances actuelles sont favorables. Pardon si je m'avise de diplomatiser, l'amour de la patrie ne permet pas de taire ce qu'on sent.

« Puisque vous le voulez, j'oublierai le décret qui déclare le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, pour me conformer aux principes concernant les fonctionnaires publics, mais je ne peux vous taire qu'en les écartant des comités de surveillance je ferai plus qu'alarmer le patriotisme, car si je vous ai écrit que tous les esprits se ralliaient à la bonne cause, j'ai dû ajouter que nous le devions aux patriotes actuellement en place; au reste, je ferai tout pour le mieux et jamais le mal ne viendra de mon intention.

« Mon secrétaire, que je vous prie d'expédier promptement, vous remettra deux vases et deux tableaux de terre étrangère, avec un atlas et quelques cartes, aussi étrangères, qui peuvent vous être très utiles, aussi n'ai-je pas voulu qu'il en fût vendu une seule. Vous recevrez dans quelque temps les meilleurs tableaux et quelques livres que j'ai fait encaisser.

« Je vous envoie un procès-verbal du serment de fidélité à la France prêté par le peuple de ce pays, vous serez peut-être étonné que j'y aie parlé du Père éternel, mais, pour bien se faire entendre je tiens qu'il faut parler le langage du pays, et cela n'a pas empêché que j'aie fait prendre gaiement un arrêté pour faire enterrer sans prêtre les hommes de toutes les religions dans le même champ, et que les ministres portent tous les jours à la municipalité les ornements de leurs temples; et ce qui est inconcevable, c'est qu'ils aiment leur Bon Dieu et ne sont ni républicains, ni patriotes, ni aristocrates.

« Enfin, j'ajoute un arrêté que je viens de prendre pour se fixer sur les émigrés et nos ennemis et faire main basse sur leurs biens.

« Salut et fraternité.

« Pioche-Pet BERNARD.

« P.-S. Si Billaud-Varenne et Carnot étaient ici, je leur ferais boire de l'eau pour m'avoir dû vous, c'est la peine que j'ai établie dans le pays pour pareille faute, et déjà elle n'a plus lieu. Quoi! Montbéliard serait au pas et des membres du comité de Salut public n'y seraient pas! »

Extrait des registres du département de la Haute-Saône (1).

A la séance publique tenue par le conseil général du département de la Haute-Saône, le dix frimaire, au second de la République une et indivisible, présidée par le citoyen François-Simon Daval.

Sur la motion d'un membre au nom du comité de surveillance du département qui a représenté que le citoyen Humbert, ci-devant procureur au

(1) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaquette 1231, pièce 23. M. Aulard, dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 197, donne une analyse de cette lettre.

(1) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaquette 1231, pièce 19.